



Journal Homepage: -[www.journalijar.com](http://www.journalijar.com)  
**INTERNATIONAL JOURNAL OF  
 ADVANCED RESEARCH (IJAR)**

Article DOI:10.21474/IJAR01/17733  
 DOI URL: <http://dx.doi.org/10.21474/IJAR01/17733>



## RESEARCH ARTICLE

### POUR UNE JUSTICE COMMUTATIVE DANS LES PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

**Touko Arinte**

Université de Kara, TOGO Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) Département de Philosophie.

#### Manuscript Info

##### Manuscript History

Received: 19 August 2023

Final Accepted: 24 September 2023

Published: October 2023

##### Key words:

National Development Plan, Sub-Regional, development Plan, Commutative Justice, Cooperation, Security, Science, Economic and Political Inclusion

After the period of structural adjustment, which had no positive impact on development or national finances, we are now in the era of National

#### Abstract

Development Plans. At the risk of these national plans telescoping and scuttling each other, given that countries in the same zone produce the same things and have the same natural resources, we would like to use our work to propose an inclusive regional plan in the light of the commutative justice advocated by Thomas Aquinas and Aristotle. This regional development plan will take into account not only the specificity of each country, but also the region as a whole, so as not to give in to the manipulations of the usual divide-and-rule commonalities. We will focus on three main areas. These are the ecological question, economic and political inclusion, and the security question. This plan must be drawn up in the light of commutative justice, a justice that focuses on the distribution of goods according to equivalence, where nature obeys the order of chance. In fact, the distribution of wealth, births and social affiliations from the outset is the result of chance, and it can never be right that what nature gives for free should be kept for oneself. A regional plan for inclusive development would be the place to repair what nature has disposed of at random.

Key words: National development plan, sub-regional development plan, commutative justice, cooperation, security, science, economic and political inclusion

Copy Right, IJAR, 2023.. All rights reserved.

#### Introduction:

##### Introduction

Les conséquences malheureuses du Covid-2 et l'Opération de la Russie en Ukraine, ont rappelé que seuls les intérêts guident les pays. Le continent africain a dû attendre que l'Occident se serve d'abord en vaccins anti-Covid-2 avant d'être pourvu. C'est de bonne guerre dira-t-on ! La fermeture des frontières, avec comme corollaire la désorganisation des chaînes d'approvisionnement en produits alimentaires et pharmaceutiques, a révélé que les règles du commerce qui existaient correspondaient à une situation en temps de paix. Aussi, un chantage s'est exercé sur les États africains, pour choisir entre le bloc occidental et la Russie, sans considération de leur dignité et de leur souveraineté. La pandémie du Covid-2 et l'Opération spéciale de la Russie en Ukraine ont ainsi révélé un certain nombre de handicaps du continent qui plombaient encore son indépendance. Le continent doit pouvoir tirer une leçon de ces situations s'il veut définitivement se sortir de la dépendance. En effet, il n'est pas dit que les pandémies ne reviendront pas ni encore moins les conflits entre le bloc occidental et d'autres puissances. Parmi ces leçons il faut

relever les défis d'ordre écologique, le renforcement des liens inter-régionaux pour plus d'inclusion économique et politique pour ne pas se projeter trop loin afin de trouver des solutions aux problèmes du continent ou se rabattre sur des solutions clé-en-main venues de l'étranger. Les défis sécuritaires qui ont pour noms le terrorisme, les rébellions liées aux difficultés de redistribution des richesses nationales, avec comme corollaires les crises migratoires et humanitaires, nécessitent que les états ne se replient pas, chacun sur soi, mais qu'ils mettent une politique de concertation et d'inclusion dans tous les domaines.

Pour ne pas trop embrasser afin de mal étreindre, il va falloir que dans un premier temps, les États mettent plutôt en commun certaines domaines essentiels en respectant les normes de la justice commutative. Celle-ci est la clé de l'harmonie au sein de la cité selon C. Khodoss. En effet, selon lui, Aristote conçoit la justice comme : « tout ce qui contribue à produire ou à contenir pour une communauté politique le bonheur aussi bien dans sa totalité que dans les détails »<sup>1</sup>. Et le bonheur pour Aristote est la finalité de l'organisation de la Cité. En cela Aristote n'est pas innovateur. Cette idée de la justice comme ordonnée au bonheur personnel et communautaire lui vient de Solon et de Platon<sup>2</sup>. Sans être des complotistes, nous pouvons toutefois dire que certaines instabilités, pauvreté endémique, par exemple, ont pour origine le déficit de la justice dans les cités. Bien entendu on ne peut pas ignorer le rôle lointain de l'histoire dans la répartition inégale de certaines ressources naturelles et cela à cause du découpage arbitraire du continent africain depuis la Conférence de Berlin. En effet, celle-ci qui, par le morcellement du continent en plusieurs morceaux plus ou moins grands et dont les richesses sont inégalement réparties, a engendré les dissensions entre les états. Et il est temps que les états fassent le chemin inverse, non pas pour retrouver le bloc unique d'avant la Conférence de Berlin, mais pour mettre en commun certaines de leurs compétences selon la justice commutative afin de booster le développement du continent.

Partant donc de l'hypothèse selon laquelle la pauvreté du continent, les instabilités politiques et les guerres inter-étatiques, les terrorismes nationaux et transnationaux ont pour cause le déficit de la justice commutative au sein des nations et entre les États, nous voulons en redécouvrant à nouveau frais la justice commutative qui nous vient de la Grèce antique plaider pour une répartition gagnant-gagnant entre les États de la sous-région selon le principe de l'équivalence entre les choses échangées pour échapper à la pression monétaire mondiale qui encore de nos jours un moyen de domination. Certains leviers de ce partenariat existent déjà. Il s'agit par exemple I de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZECLAF), du Port Industriel d'Adétikopé (PIA) au Togo, par exemple, qui peuvent permettre la mise en commun des ressources à travers le renforcement de la coopération économique. Entre autres domaines de coopération, il peut y avoir la coopération scientifique, de l'information et sécuritaire.

Notre propos aura 4 moments. Après avoir explicité la notion de justice commutative, nous plaiderons pour une coopération entre les pays de la sous-région, en vue du renforcement de la justice commutative inclusive dans la gestion quotidienne des nations pour éviter la marginalisation et la paupérisation des populations africaines.

### 1- De la notion de justice commutative chez Aristote et Thomas d'Aquin

Aristote, s'il a dédié le chapitre V de son œuvre *Éthique à Nicomaque* au traité de la justice, n'est pas le premier à traiter de ce thème. Solon et Platon avant lui ont abordé le sujet comme nous le disions. Et du reste la démocratie grecque était fondée sur la justice, l'équité, légalité et la nature. Si à l'origine la mentalité grecque acceptait l'esclavage comme un fait de nature, on ne peut en fait parler de justice que par rapport à un corps social constitué des membres d'égale dignité. Dans ce corps social nul ne peut donc se prévaloir d'être au-dessus des autres. C'est une rétribution selon les règles préétablies. De la même façon, dans la distribution des richesses actuelles du continent, on ne peut pas dire que c'est un fait de nature et que chacun mérite ce qu'il a hérité et que cela est juste. Cette situation d'ailleurs qui est un scandale géologique, parce que certains pays ont hérité d'un sous-sol insolemment riche, ne donne pas la quiétude nécessaire à ces derniers pour en profiter durablement. En effet ces richesses provoquent souvent les convoitises des grandes puissances et des pays riverains qui, au nom des cartes imaginaires plus anciennes, peuvent réclamer aussi leur droit de paternité sur ces richesses.

Aristote n'a pas donné une définition à la justice commutative même si le sens qu'en donnera plus tard Thomas d'Aquin se retrouve dans l'*Éthique à Nicomaque*. En effet, Aristote dans le Chapitre V (2014 ; p. 106) écrit : « On considère généralement comme étant injuste à la fois celui qui viole la loi, celui qui prend plus que son dû, et enfin celui qui manque à l'égalité ». Quant à Thomas d'Aquin, selon André Lalande (1926 ; p. 153), la justice commutative « consiste dans l'égalité des choses échangées, dans l'équivalence des obligations et des charges stipulées dans les contrats. Elle comporte la réciprocité ». Dans le cadre de la coopération des pays de la sous-régionaux, pour juguler les crises sur fond des envies des ressources naturelles, alors que celles-ci sont réparties sans mérite, selon le bon vouloir de la dame nature, il faut la mise en commun des compétences et des avoirs parmi lesquels les ressources

<sup>1</sup> Aristote, *Éthique à Nicomaque*, V, 2, 1129b 17

<sup>2</sup> Platon, *République*, IV, 433 a

naturelles. La mise en commun des compétences n'exclut pas les échanges sur la base de la réciprocité comme le préconise Thomas d'Aquin. Plus d'un siècle après la Conférence de Berlin (1884), des états sont encore à recourir à la médiation du Tribunal de la Haye pour régler des litiges frontaliers. Certains se font carrément la guerre comme le Rwanda et le Congo démocratique. En réalité, ces pays ne se battraient pas sur une portion de terre pauvre. Thomas d'Aquin qui est un religieux a une approche religieuse de la répartition inégale des richesses de terre. Pour lui en effet, (Anonyme ; 2015 ; p. 152) : « la multiplicité et la variété proviennent 'de l'intention du premier agent', qui a voulu que « ce qui manque à chaque chose pour représenter la bonté divine soit supplée par les autres ». Il invoquerait encore aujourd'hui la notion de complémentarité à l'endroit des pays de la sous-région qui ont des fortunes diverses pour nécessiter une collaboration, quand on considère que le hasard géologique et zoologique a voulu que certains pays héritent des sous-sols juteux et d'autres pas. Seule donc une justice commutative permettrait d'éviter des envies et des guerres inter-étatiques. La justice commutative permettrait de revoir l'héritage de la Conférence de Berlin pour un nouveau logiciel fondé sur l'appartenance à un destin commun qui fait que quand il y a pour un il y en a pour deux, une sagesse africaine qui permet de ne laisser personne en marge. La justice commutative permettrait un développement homogène de la sous-région, une redistribution des richesses selon la logique d'équivalence, une spécialisation des zones de compétences pour éviter des concurrences et des rivalités qui mettent les pays à la merci de l'appétit vorace des nations puissantes.

## 2- De la réorganisation des États de la sous-région selon la justice commutative

Elle se fera autour de la coopération scientifique, de la coopération économique et de la coopération sécuritaire (militaire, renseignement et information).

La balkanisation des États africains selon le diktat de la Conférence de Berlin n'a pas tenu compte des intérêts des intérêts États africains. Cette balkanisation a entraîné un droit fondé sur la notion de la souveraineté territoriale quand des familles et des peuples de même culture et langue sont répartis de part et d'autre des frontières de deux ou plusieurs pays. Certains pays son exiguës quand d'autres sont immenses. Certains sont insolemment riches quand d'autres sont pauvres. Le continent a ainsi hérité dès lors des instabilités. Il faut une réorganisation de la sous-région selon la logique certes d'appartenance sous-régionale, mais aussi et surtout selon un schéma de complémentarité et d'échange de bon procédé afin que celui qui n'a pas une richesse essentielle pour sa survie puisse monnayer un besoin essentiel qu'il n'a pas avec ce qui est essentiel de l'autre pays. Un système de troc en somme. Comment cela pourrait-il se faire ?

- Recensement des biens et services essentiels qui pourraient être ajoutés dans le 'panier des échanges ' en trocs, selon le procédé des équivalences et des égalités des choses échangées (A. Lalande, A. ; 1926 ; p. 153).

- Mutualisation des efforts et moyens de guerre pour faire face au défi sécuritaire sinon tous les efforts consentis seront anéantis.

- Sur le plan scientifique, il existe certaines structures et organisations (Agence Universitaire de la Francophonie, Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur), qui sont représentatives des pôles scientifiques d'excellence et autour desquels peuvent être développer des moyens de coopération scientifiques et de recherches.

La fracture sociale qui est à l'origine des instabilités de la société peuvent conduire à la déstabilisation pure et simple des États. Pour éviter cela il faut une meilleure répartition des richesses de la sous-région afin d'atteindre les essentiels des ODD (les objectifs du développement durable) que sont la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la faim, la bonne santé et le bien-être, l'éducation.

Le fait, en effet, que les États appartiennent à la mêmes géographique et climatique peut faire d'eux des concurrents dans le domaine de l'agriculture de rente et vivrière. Une planification et un partage de responsabilité et de compétence doit pouvoir se faire pour qu'il n'y ait pas de déficit ou un excès d'offres des marchandises dans l'espace régional pour éviter soit la famine, soit concurrence entre État.

Un regroupement des instituts de formation et universitaire inter-étatique doit pouvoir se faire pour une meilleure coopération scientifique. Cela permet de rationaliser davantage les moyens humains et financiers tout en permettant aux instituts de formations sous-régionaux de mieux se positionner dans les différents classements saisonniers à cause de leur meilleur rendement et performance.

Le même principe de partage de compétence et de la mise en commun des moyens financiers pourrait exercer un impact sérieux sur la qualité des soins.

Rien de tout ce qui précède ne peut se faire s'il ne se repose sur un réseau routier, et énergétique de qualité. C'est pourquoi le Togo dans PND a mis un axant particulier sur ces deux aspect (Cf. Anonyme ; p. 5 et 19).

## 2.1- Coopération économique

### 2.1.1- La ZLECAF (Accord de Zone de libre-échange continentale), un levier de collaboration inter-étatique en matière des échanges

La ZLECAF a été créé en 2018 pour approfondir l'intégration économique en Afrique ; créer une union douanière continentale ; libéraliser le commerce intra-africain ; résoudre les problèmes de chevauchement des adhésions aux communautés économiques régionales ; améliorer la compétitivité ; contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter l'investissement ; promouvoir un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes ; promouvoir l'industrialisation. La ZLECAF apparaît être déjà l'africanisation du PND sous-régional et recèle en elle tous les ingrédients d'une mise en commun des compétences et des richesses. Il est rentré en vigueur en mai 2019 après que 24 pays ont déposé les instruments de ratification (L. Moubarack, Lo ; A. Sy ; 2022 ; p. 5)

### 2.1.2- Le PND-TOGO, un exemple de coopération sud-sud pour une justice commutative dans la sous-région

Le PND-Togo se décline en 3 axes : la mise en place d'un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industrie extractives et la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion. Les deux premiers axes ont pour objectifs la redistribution ou la justice commutative locale que ressasse le troisième axe. Dans le cadre du deuxième axe il y a la création de la PIA d'Adétikopé, du projet de création du Port Sec de Cinkanssé, de la plateforme multi services d'Adakpamé, etc. d'une part, et le Développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives d'autre part. Par ces réalisations le Togo s'inscrit déjà comme un maillon indispensable dans l'intégration économique de la sous-région. En mettant ses infrastructures à la disposition des pays qui n'ont pas accès à la mer il participe ainsi à la justice commutative. En effet le PND-TOGO a mis l'accent sur la logistique, l'énergétique et l'agriculture. Avec la création de la PIA d'Adétikopé, du projet de création du Port Sec de Cinkanssé, de la plateforme multi services d'Adakpamé, etc., d'une part, et le Développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries Extractive d'autre part, le Togo s'inscrit déjà comme un maillon indispensable dans l'intégration économique de la sous-région. En mettant ses infrastructures à la disposition des pays qui n'ont pas accès à la mer il participe ainsi à la justice commutative. Il faut maintenant voir quel sera en retour l'apport des pays qui profitent des infrastructures du Togo selon une logique d'équivalence.

La griffe particulière du Togo pour plus d'efficacité ne doit pas être nécessairement copiée par les pays de la sous-région, mais ceux-ci pourraient trouver d'autres concepts qui viennent compléter la chaîne commencée par d'autres. Selon le Journal du Togo<sup>3</sup>, « la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) présente des ambitions considérables, notamment en tant un hub logistique régional, avec un port sec et un parc de stationnement pour les camions...pour désengorger le Port de Lomé. Cette infrastructure vise à positionner le Togo en tant que hub logistique régional pour les pays de l'Hinterland, en offrant des services compétitifs ». Si tous les pays du golfe de Guinée faisaient pareil il est sûr que le retour sur investissement sera plus long. L'amère expérience des mêmes productions d'exportation et ressources naturelles est encore là pour rappeler de trouver d'autres formules afin que les pays de la sous-région ne se coupent pas l'herbe aux pieds et proposant les mêmes marchandises au reste du monde. En effet, il est notoirement connu que quand il y a plus d'offre on gagne moins. La stratégie des pays des pays de l'OPEP qui, à dessein, réduisent leurs productions pour augmenter le prix du baril peut aussi être une source d'inspiration. Cela suppose pour les pays de la sous-région une synchronisation des plans de développement.

### 2.1.3- PND sous-régional pour une autonomisation du continent

La pandémie du corona virus vient rebattre les cartes. Toutes les ont été éprouvées. 2008, 2020, les deux crises économiques issues respectivement de la crise des subprimes et du Covid-19 montrent que le système occidental qui a régné jusqu'ici n'a pas tout prévu et n'est pas si solide que ça. On croyait le communisme définitivement vaincu pour que règne le libéralisme économique occidental. On s'était trompé. Doit-on revenir encore au système communiste de type chinois puisque c'est la Chine qui semble tirer son épingle du jeu dans cette pandémie, même si d'aucuns pensent que cette pandémie vient de là-bas, ou comme le pensent certains théoriciens du complot, elle aurait inventé ce virus pour déstabiliser le monde occidental et régner sur le monde. Quoiqu'il en soit la guerre impitoyable

<sup>3</sup> Le Journal du Togo N° 137 du Vendredi 20 octobre 2023

que livre l'Occident au marché chinois est la preuve que derrière cette guerre se cache une autre guerre : celle de deux idéologies, de deux visions du monde, de deux projets de société.

L'Afrique sera-t-elle dans de bons sentiments de la Chine que ne l'ont été les pays occidentaux ? Trêve de naïveté excessive ! Il n'y a que des intérêts qui guident le monde. L'Afrique est-elle plus développée aujourd'hui parce qu'elle a une relation de partenariat privilégiée avec la Chine après le retrait de l'Occident ? Que non ! Alors « Médecin, guéris-toi, toi-même ». Si la Chine peut apporter quelque chose à l'Afrique, c'est son obstination à dérouler son programme de développement sans se laisser distraire par des civilisations qui ont jusqu'ici dominé le monde. Alors que les pays africains étaient jusqu'ici fascinés par le modèle occidental, la Chine n'a jamais renoncé à sa spécificité culturelle et historique. Elle a suivi son rythme. Elle a su créer une osmose entre la tradition et la modernité. Or qu'en est-il de l'Afrique ? Les africains ont délaissé leurs religions, leurs langues, leurs cultures pour celles de l'Occident. Ils diront que c'est la faute à la colonisation, mais il y a longtemps que la colonisation est finie et ils pouvaient au moins revaloriser leurs langues, leur médecine. Les PND sous-régionaux doivent pour, accélérer l'autonomie du continent, cibler les grands axes du développement social, économique et scientifique, etc. en rapport avec les problèmes spécifiquement africains et s'y mettre sans se laisser perturber par ce qui a été jusqu'ici la norme, la logique et le modèle de développement des peuples.

### 3- **Coopération sécuritaire comme lieu de la manifestation de la justice commutative**

On ne peut se préoccuper du développement et ignorer les problèmes sécuritaires qui plombent la vie sociale, politique et économique de nos États. On peut noter, par ces temps-ci la recrudescence des révoltes, des mécontentements des populations sur lesquels surfent des pêcheurs en eaux troubles, notamment des néo-panafricanistes et les militaires qui ont fini par prendre goût pour la présidence des destinées des nations.

Les autorités politiques ne peuvent pas continuellement se camoufler derrière le terrorisme pour espérer créer l'union derrière eux et obtenir l'aide internationale. Il faut faire un diagnostic approfondi de la situation pour distinguer les terroristes des populations qui se révoltent à cause de la mauvaise répartition de la richesse du pays. Et s'il y a le terrorisme, celui-ci profite du mécontentement d'une partie de la population pour en faire un cheval de Troie.

Si dans un quartier, les riches ne peuvent être en paix et en sécurité quand ils sont côtoyés par une myriade de pauvres, la solution réside dans l'amélioration des conditions de vie de ces derniers. La « paix sociale s'achète. Étendu à l'échelle nationale, régional et continental, des plans doivent pouvoir se concevoir pour l'accès aux minimas sociaux. Si au niveau national le déficit de la bonne gouvernance et son corollaire qui est la mauvaise redistribution des richesses nationales peut entraîner des révoltes interne pouvant aller jusqu'à la déstabilisation, au niveau régional et continental, les envies peuvent naître entre des pays. Le contexte des pays des grands lacs où les Congolais attribuent au Rwandais les causes des instabilités avec comme raison les richesses du sous-sol congolais en est un exemple parmi tant d'autres. La Conférence de Berlin qui a décidé du partage de l'Afrique entre les puissances coloniales sans tenir compte des anciens regroupement ou organisations géographiques propres aux africains est à l'origine des différents conflits et de règlement de litiges territoriaux, et cela, parce que souvent les parties rétrocédées au pays voisin est sensée regorger de richesses qui appartenait au premier pays avant la Conférence de Berlin. Les plans régionaux de développement inclusifs peuvent désamorcer ces velléités va-t-en-guerrières, car ils permettront aux pays de la même zone la mise en commun ou du moins le partage de leurs ressources tant matérielles qu'immatérielles dans un partenariat gagnant-gagnant.

Au début de la riposte contre le terrorisme, il n'y avait pas unanimité sur les moyens et les modalités de collaboration. Les nations nanties ont été accusé de ne pas suffisamment faire assez financièrement et sur le plan de partage de renseignements, puisqu'elles sont celle qui possède aussi des moyens sophistiqués, notamment les satellites d'observations et les moyens d'écoute pour permettre de suivre les mouvements et les planifications des terroristes. On peut se demander pourquoi cette hésitation des grandes nations pour s'impliquer résolument dans la lutte contre le terrorisme aux côtés des petites nations. La réalité, outre les théories des complotistes qui pensent que certaines nations nanties avaient quelques bénéfices à tirer de leur collaboration avec les terroristes, étaient qu'il y avait amalgame entre le terrorisme et la rébellion. La rébellion était une lutte armée pour prendre le pouvoir politique pour le contrôle des leviers du pouvoir quand la rébellion est une révolte quelquefois d'honnêtes et de paisibles citoyens pour des raisons d'injustice, de la mauvaise gouvernance et redistribution. Il faut avouer que ce n'était pas facile de démêler les terroristes des rebelles. Et certains États en mal avec des mécontentements intérieurs de leurs citoyens auraient bien voulu utiliser les aides et les appuis de la communauté internationale pour renforcer leur pouvoir. Mais les rebelles, les militants des droits de l'homme et les associations civiles ont réussi à faire prendre conscience du danger qui pouvait peser sur les honnêtes personnes d'un amalgame entre terroristes et rebelles.

Dans tous les cas, les deux expressions de mécontentement sont des menaces qui pèsent sur les pouvoirs en place et les efforts de développement. D'où urgence de s'atteler simultanément à l'exercice d'une justice commutative pour ne pas travailler en vain pour le développement. L'implémentation d'une telle justice doit se faire autour de trois

volets : la coopération scientifique, la coopération économique, la coopération sécuritaire qui comprendra la coopération militaire, et le partage des renseignements et de l'information.

#### 4- Coopération scientifique

L'éducation fait partie des objectifs des ODD. Jusqu'ici on est unanime pour reconnaître que l'éducation héritée de la période coloniale est en déphasage avec le contexte actuel de la recherche. Le diplôme ne suffit plus, encore faut-il aider à trouver un job, à être utile dans la société.

La pandémie du covid-19, par exemple, a montré que les recherches que nous faisons étaient encore trop théoriques ou en déphasage avec le quotidien de nos compatriotes et ne pouvaient pas aider à donner des réponses aux différents défis. Le continent entier, pendant la pandémie était dans l'attente de la découverte d'un vaccin. Il y a eu quelques timides tentatives sans résultats exploitables. Alors que tout le monde était dans l'hésitation et le tâtonnement, il fallait que nos chercheurs réagissent avec leurs moyens de bords. Ce n'était pas le moment d'attendre l'importation des moyens habituels de travail. C'était le moment de la réactivité, de la créativité et de l'initiative quand les chaînes habituelles d'approvisionnement sont rompues. C'est en ce moment que se dégagent ceux qui ont l'esprit d'adaptation. Alors que les frontières étaient fermées, certains hôpitaux attendaient du coton hydrophile, des désinfectants, des éprouvettes, des béchers de l'étranger. Alors qu'ils pouvaient, par des techniciens de la place faire fabriquer des instruments de fortunes pour réagir séance tenante. Un centre de recherche universitaire s'est permis d'annoncer qu'il arrêterait ses recherches parce que le capital promis pour ses recherches au cours de cette pandémie n'est pas arrivé. Et pourtant l'histoire des sciences et de l'épistémologie nous renseigne sur les conditions de travail des grands inventeurs. Nos chercheurs formés dans les écoles de l'Occident doivent savoir que revenus dans leur pays respectif ils n'auront pas toujours les machines et appareils des lieux de leur formation. C'est le lieu d'insérer dans leur thèse et mémoire, un appendice renseignant sur leur réaction face à des situations atypiques, comme celles que le monde a vécu lors de la pandémie alors que les frontières étaient fermées ou les fournitures retardées, pour pouvoir importer les matériaux nécessaires à leur recherche sur le terrain. Que chaque chercheur sans attendre des situations limites, trouve dans son pays d'origine des principes actifs et des matières premières équivalentes proches ou lointaines à transformer au cas où, sans qu'on soit toujours en attente des importations. Pourquoi ne pas tisser des partenariats avec des organisations qui sont dans le voisinage plutôt.

On peut aussi se demander si pendant la pandémie du Covid-19 les chercheurs n'ont pas sous-utilisé la pharmacopée en continuant par faire de la recherche selon la logique cartésienne ou occidentale. Il est vrai que la pharmacopée africaine a cette particularité pour un médicament de guérir une multitude de maladies. Mais certains médicaments occidentaux guérissent plusieurs maladies. On peut détourner certains pour d'autres finalités. C'est un autre débat.

L'on s'est demandé pourquoi le continent n'a pas pu trouver et proposer quelque chose d'intéressant au monde scientifique à part quelques rares pays comme le Madagascar, le Cameroun, le Nigéria. Hormis les problèmes liés à la fermeture des frontières qui a entraîné la rupture des chaînes d'approvisionnement on peut expliquer cela par l'attente et la dépendance habituelle en matière sanitaire. Nous pouvons tirer quelques conclusions :

- Que notre recherche est tributaire des instruments, réactifs, principes actifs occidentaux.
- Que les habitudes alimentaires, vestimentaires et les loisirs des africains sont calquées sur le modèle occidental au point que certaines des autorités africaines soient allées en Ukraine et en Russie négocier des couloirs de passage du blé, de l'huile, etc. sans lesquels le continent mourrait de faim. On peut se demander ce qu'il en est de leur plan de développement agricole.

Pour Paulin Hountondji, si l'Afrique veut définitivement sortir de la dépendance, sa recherche scientifique doit être en adéquation avec ses problèmes quotidiens. Selon nous, elle doit pouvoir trouver les moyens de sa recherche sur place pour résoudre les problèmes du blocage des chaînes d'approvisionnement comme elle l'a connue pendant la pandémie du Covid-19. Kwasi Wiredu se donne pour tâche une « décolonisation conceptuelle (*contre*) l'assimilation inconsciente dans la pensée du colonisé, y compris dans la pensée des philosophes africains contemporains, de cadres conceptuels liés à des traditions philosophiques étrangères qui ont un impact sur leurs analyses » (Cf. S. Kodjo-Grandvaux ; 2011 ; p. 3). Fidèle à son idéal de « démocratie de consensus » contre une démocratie de bataille rangées entre des partis antagonistes, il ne serait pas contre des plans de développement sous-régionaux inclusifs. Moléfi n'est pas de reste. Il préconise le retour à des concepts traditionnellement africains et à la culture africaine. Il faut reconnaître que cela sera difficile aux africains de renoncer complètement à la logique et à la langue du colonisateur (Cf. S. Kodjo-Grandvaux ; 2011 ; p. 3). S'ils avaient la bonne volonté de le faire cela prendrait du temps pour qu'ils puissent échanger entre eux selon leur logique (s'il y en a une qui est propre à toute l'Afrique) et leur langue.

Comment expliquer que le continent regorge des titrés et diplômés et malgré cela l'Afrique ne propose rien, même quand l'humanité est menacée comme lors de la pandémie ? On peut se demander si tous ces titres sont en adéquation avec les problèmes du continent. La pandémie du Covid-19 a mis à nue le système de santé des pays africains. Mais en fait, il ne s'agit pas que du système de santé. Le système sanitaire, la recherche pour trouver un remède contre l'expansion du virus, le système alimentaire ont montré leurs failles. Le système d'organisation de la coopération entre les pays africain a montré ses limites. Cette fragilité de la médecine illustre aussi la fragilité de la recherche. Cela a aussi montré que le continent ne capitalise pas sur sa richesse florale, zoologique pour booster la recherche médicale et pharmaceutique qui sont devenues la chasse-gardée de l'Occident. Le continent est tombé dans le piège théorique de la division du travail laissant ses vastes terres qui recèlent des principes actifs aux remèdes de tant de maladies aux firmes pharmaceutiques étrangères.

Sur les questions alimentaires, l'Afrique a révélé qu'elle n'avait plus rien d'africain. En effet, la crise pandémique a montré que le continent a abandonné ses habitudes alimentaires et culinaires pour s'approprier celles des autres. Alors que sur d'autres plans elle est teigneuse quand on touche à sa dignité et souveraineté. La liberté n'est pas que politique ni économique. Elle est aussi d'ordre anthropologique et psychologique. Cela illustre une certaine faiblesse et dépendance de la recherche culinaire africaine. Il faut revoir ce qui s'enseigne dans les écoles de cuisine, et avec quelles matières premières sont fabriquée la nourriture. Il faut se demander si les maîtres et maîtresses de cuisine, de pâtisserie, etc. ont appris à adapter des mets étrangers à partir des produits locaux.

On pouvait comprendre la désorganisation commerciale entre les pays extracontinentaux et l'Afrique à cause du repliement des premiers sur leurs acquis. Et pour cause, leur population a payé un lourd tribut à la pandémie, contrairement à ce qu'on prédisait à l'Afrique. Celle -ci aurait pu surfer là-dessus pour remplacer les liens commerciaux avec l'Occident par les pays africains. Mais les règles des organisations régionales africaines qui ont parmi elles une politique d'intégration, de la libre circulation des biens, des services et des personnes, ont fait montre de déficience pour ne pas accroître les relations commerciales interétatiques, et ce faisant, réduire l'empreinte du carbone.

### **Conclusion**

Notre propos est parti du Covid-19, de l'Opération militaire spéciale de la Russie en Ukraine et de la mise sur pied des Plans Nationaux de Développement.

La pandémie du Covid-19 a entraîné un repli des nations habituellement pourvoyeuses des biens et des services pour le reste monde. Ce repli s'est manifesté par la fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres ayant entraîné la rupture des chaînes d'approvisionnement. Le reste du monde et l'Afrique en particulier ont pris conscience de leur dépendance de l'Occident dans des domaines stratégiques.

Lors de l'Opération Spéciale Militaire de la Russie en Ukraine, il s'est renforcé l'idée que l'Afrique, plus que les autres continents, n'avait pas de politique agricole fiable au point de se reposer presque entièrement sur l'extérieur. Les terres riches africaines étaient donc réservées à la production des matières de rente et l'Afrique était incapable de se nourrir sans l'apport des produits vivriers de l'Europe.

Opportunément, c'est l'ère dans la sous-région des plans nationaux de développement (PND). Nous avons pensé que ceux-ci, au lieu de se faire nation par nation, au risque de récidiver les divisions et les rivalités habituelles entre nations, doivent bien se synchroniser en ayant une planification inclusive des zones de compétences, de logistiques et de richesses naturelles sous l'appellation de plans sous-régionaux de développement. Ces plans auront le mérite de d'intégrer plusieurs domaines de coopération concertées, notamment le domaine économique, scientifique, sécuritaire. Le domaine économique pouvant prendre en compte, les secteurs énergétiques, routiers et d'échanges. Les retombées d'un tel genre de plan inclusif seront énormes tout en permettant d'amoindrir les effets de l'empreinte du carbone, parce que les pays africains ne se projetteront pas loin dans leurs échanges. Les rivalités et les guerres sur fond des envies à cause les richesses naturelles de certains pays seront aussi réduites. Les échanges de renseignement et d'information permettront de juguler les terrorisme nationaux et transnationaux dont les effets réduisent à néant les efforts de développement. Tout cela doit se reposer sur une recherche scientifique en rapport direct avec les problèmes du continent. En effet les solutions clés en mains vendus par l'étranger ont montré leurs limites. Il s'agit en fait d'un nouveau paradigme dans les échanges internationaux. La nouveauté dans ce paradigme est qu'il est fondé sur la justice commutative qui fonctionne selon les normes des équivalences et de la réciprocité des produits échangés. Notre propos a montré en guise d'exemple comment des leviers existants, notamment la ZECLAF (Accord de Zone de libre-échange continentale), et le Port sec de Cinkanssé, entre autres, des projets nationaux à

vocation sous-régionale pourraient être des projets pilotes de la sous-régionaux.

#### **Références bibliographiques**

- 1- AKPA, Godfrey, « Togo-PIA, un recadrage du projet s'impose », In *Le Journal du Togo*, N° 137 du Vendredi 20 octobre 2023
- 2- ANONYME, 2018, Togo, *Partie prenante d'une nouvelle Afrique*, 34 pages.
- 3- ANONYME, *Résumés des principaux textes. La doctrine sociale de l'Église catholique, la découverte de trésor de sagesse à votre portée...*, Rome, 2015
- 4- ARISTOTE, 2014, *Éthique à Nicomaque*, Traduction (1959) J. Tricot (1893-1963) Éditions Les Échos du Maquis, v. : 1,0, janvier 2014
- 5- GIRAUDOUX, Jean, 1935, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, BeQ, Collection Classiques du 20<sup>e</sup> siècle.
- 6- HOUNTONDJI, Paulin, 2011, *Analyse croisée entre la pensée de Hountondji et celle de Towa sur une ethnophilosophie*, Douala.
- 7- L. MOUBARACK, Lo ; SY, A. 2022 ; *Défis, opportunités, impacts et facteurs de succès de la ZECLAF*, Policy center for the New South, 24 p.
- 8- LALANDE, André, 1996, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF.
- 9- PLATON, 2011, *République*, In Œuvres complètes, Traduction de Les Rivaux, Flammarion, pp. 1793-1802
- 10- SUNNEN, Emma, 2018-2019, *La guerre de Troie*, (mémoire), 2018-2019., 17 pages.